



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

insignes

Question écrite n° 6125

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur la création d'un insigne spécial qui serait délivré par l'Etat aux personnes ayant eu un descendant ou un conjoint « mort pour la France ». Cet insigne ne serait donc attribué qu'aux mères, pères, veuves ou veufs du défunt « mort pour la France », les orphelins de guerre et les pupilles de la Nation en seraient exclus. Les descendants de ces personnes qui ont donné leur vie pour la Nation, méritent également une marque de reconnaissance de celle-ci. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir tenir compte de ces personnes lors de l'attribution de cet insigne spécial.

Données clés

Auteur : [M. Jean Louis Masson](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6125

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 1997, page 3881

Question retirée le : 22 décembre 1997 (Fin de mandat)